

d'état, Vanière fut chargé du rôle de solliciteur. « Dans son voyage, continue le biographe, il reçut des honneurs réservés d'ordinaire aux princes. L'Académie de Lyon vint le recevoir en corps à l'entrée de la ville. » Nous ignorions cette dernière circonstance, qui est digne de remarque; mais ce que nous savions, c'est que le P. Vanière a fait quelque séjour à Lyon, ainsi qu'on l'apprend d'une lettre de Brossette à J. B. Rousseau, en date du mois de mai 1718 (1), et d'une autre lettre du même à Despréaux, en date du 8 mars 1710 : « Nous avons eu à Lyon, pendant une année, le P. de Vanière. . . . Ce savant jésuite s'en est retourné depuis deux jours à Toulouse, et il n'a pas voulu quitter la ville de Lyon où il s'était fait un grand nombre d'amis, sans leur marquer sa reconnaissance dans un poème de sa façon. Il m'a fait l'honneur de m'y donner une place avantageuse, et des éloges que certainement je ne méritais point. Il y a surtout une chose dont je lui sais un gré infini, c'est d'avoir fait consister le principal fondement des louanges qu'il me donne dans l'amitié que vous avez pour moi. . . . »

« Pendant le séjour que le P. Vanière a fait à Lyon pour y faire imprimer son *Dictionnaire poétique*, son libraire lui avait fait un procès épouvantable que j'ai enfin terminé au gré des deux parties. Il a trop fait de cas d'un service si peu important, et il l'a trop payé par le seul récit qu'il en a fait dans ces vers (2). »

Maintenant, voici les vers en question; ils sont tirés de la 3^{me} églogue, composée par l'auteur, quand il fut de retour à Toulouse, *cum Lugduno Tolosam rediisset*;

TITYRUS.

An quisquam potuit lites intendere Mopso?

(1) *Lettres de Rousseau sur différents sujets*; Genève, Barillot et fils, 1749, t. I, part. II, p. 252 et suiv.

(2) *Lettres familières de MM. Boileau Despréaux et Brossette, publiées par M. Cizeron-Rival*; Lyon, F. de Los-Rios, 1770, t. III, p. 27.—Bregnot du Lut, *Mélanges*, t. I, p. 285.